

et deux fermes, qui continueront d'être administrées par la Commission de la capitale nationale. J'aimerais qu'il soit bien compris que la totalité des 4,286 acres, moins ces 13.4 acres qui figureront dans l'Annexe à la loi, demeureront la propriété de la Commission de la capitale nationale et resteront sous sa seule autorité.

On nous a prêté l'intention de vouloir accaparer les 4,286 acres et d'interdire toute pêche dans le lac Harrington, sans compter une foule d'autres rumeurs, mais il n'en est rien. Nous ne faisons que placer la maison et ses alentours, en tout 13.4 acres, dans l'Annexe à la loi sur la résidence du premier ministre. La maison sera à la disposition du premier ministre pour y passer les mois d'été et y recevoir les distingués invités du Canada. Les honorables députés se rappelleront que l'an dernier, durant sa visite à Ottawa, son Altesse royale la princesse Margaret a passé de bons moments dans cette maison située sur les bords du lac Harrington. Je suis sûr que de temps en temps d'autres invités de marque qui viendront à Ottawa pourront y être reçus durant les chaleurs de l'été.

Au cours des entretiens avec les membres des autres partis, quelqu'un a proposé que le chef de l'opposition ait l'usage de cette maison un jour par semaine. Quant au leader de l'opposition à la Chambre, l'honorable député de Laurier, il pensait qu'il pourrait en avoir l'usage une fois par quinzaine. Je me suis demandé ce qu'on déciderait à l'égard du leader du gouvernement à la Chambre et j'ai pensé qu'il pourrait peut-être l'habiter une fois toutes les trois semaines.

De toutes manières, les deux partis de l'opposition ont déclaré qu'ils approuvaient de tout cœur la présentation d'une mesure de ce genre. En raison de cette entente et de la proposition initiale du député de Kootenay-Ouest, je sou mets ce projet de résolution au comité cet après-midi.

(Texte)

**M. Leduc:** Monsieur le président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les observations qu'a faites l'honorable ministre des Travaux publics (M. Green) en proposant son projet de résolution visant à annexer la propriété du lac Harrington à la résidence actuelle du premier ministre (M. Diefenbaker). Personnellement, je suis très heureux de cette initiative du gouvernement et je puis l'assurer que toute la population de la circonscription de Gatineau s'en réjouit. De plus, l'opposition officielle appuie l'attitude du gouvernement.

Le choix de cette propriété comme résidence d'été permanente des premiers ministres canadiens qui se succéderont en est un des

plus heureux. Le site est merveilleux. Je sais que peu de députés ont eu l'avantage de visiter cet endroit magnifique du parc de la Gatineau.

L'ancien premier ministre du Canada, le très honorable William Lyon Mackenzie King, possédait une résidence d'été dans le parc de la Gatineau, à Kingsmere. C'était une résidence modeste. La résidence actuelle que le premier ministre occupe pendant les mois d'été est également une résidence modeste, mais au point de vue site, il n'y a pas de comparaison entre les deux endroits. Réellement, ce site, au lac Harrington, est le plus beau que je connaisse pour une résidence d'été, et ce non seulement dans la circonscription de Gatineau, car je suis convaincu qu'il nous faudrait chercher dans bien d'autres circonscriptions et dans bien d'autres provinces pour trouver un site aussi pittoresque que celui-là. Non seulement les montagnes sont belles, mais, comme le disait l'honorable ministre des Travaux publics, il y a là un lac magnifique, soit le lac Harrington, d'une superficie approximative de 3 milles de longueur, où la pêche est très intéressante, car on y prend encore de belles truites saumonées et de beaux "achigans".

C'est un endroit magnifique où celui qui occupera le poste de premier ministre pourra se reposer et inviter les personnages importants qui visiteront le Canada.

Je suis aussi convaincu que les autres ministres pourront également en bénéficier. De plus, je suis assuré que le nouveau secrétaire d'État aux Affaires extérieures aura l'avantage d'aller y passer quelque temps afin de se reposer et, en même temps, discuter de problèmes importants avec les personnalités de marque qui viendront d'autres pays.

Monsieur le président, je suis donc des plus heureux de cette initiative du gouvernement, et nous, de ce côté-ci de la Chambre, l'appuyons de tout cœur.

(Traduction)

**M. Herridge:** Monsieur le président, je prends la parole pour déclarer que notre groupe appuie cette mesure tendant à assurer l'utilisation la meilleure et la plus appropriée d'une propriété de l'État canadien, soit Harrington-Lodge et environ treize acres de terrain. Je dois dire tout d'abord que j'ai été extrêmement heureux des explications qu'a données le ministre des Travaux publics au sujet de cette mesure et j'ai été très content de l'entendre réfuter les diverses rumeurs qui circulaient grâce aux écrits d'une imagination débordante.

Le loi assurant une résidence officielle aux premiers ministres du Canada a été approuvée à l'unanimité par la Chambre des